

# Loi sur la protection de l'environnement : incohérence fédérale

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 908

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018186>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Se donner les moyens d'agir

(jd) Le 12 juin prochain, les citoyen(ne)s de la ville de Zurich auront à se prononcer sur un crédit-cadre de 42 millions destiné à des mesures de limitation du trafic privé. Les autorités municipales réagissent ainsi à l'engorgement de la cité et aux nuisances qui dépassent les normes fixées par la législation fédérale.

L'affaire fait figure de test: les Zurichois sont-ils prêts à accepter les contraintes qui concrétisent leur souci maintes fois exprimé de protection de l'environnement?

Dans plusieurs quartiers de l'agglomération, la pollution de l'air dépasse les normes admises et 10% du réseau routier sont soumis à un niveau de bruit trop élevé. Sans parler de l'atteinte à la sécurité des piétons et des cyclistes et de la dégradation de la qualité de vie urbaine.

Sur la base d'une expertise effectuée par le bureau d'ingénieur Elektrowatt, l'exécutif zurichois a élaboré une conception globale qui repose sur quatre points principaux: encouragement des transports publics, canali-

sation du trafic et modération de la circulation dans les quartiers d'habitation, limitation du parcage pour les pendulaires et diminution du trafic des véhicules à moteur. En effet, il est d'ores et déjà certain que les mesures techniques visant à réduire les émissions (catalyseur, chauffages plus propres) ne suffiront pas à atteindre les objectifs définis par la Confédération.

A noter parmi les mesures prévues:

● *Pour les rues principales:* adaptation de la signalisation routière de manière à pouvoir fixer un plafond ou même diminuer la circulation et pour améliorer le trafic des piétons, des cyclistes et des transports publics; rétrécissement des voies de trafic au profit des transports publics et des piétons.

● *Pour les rues de quartier d'habitation:* seuils, interdictions temporaires de circuler, espaces piétonniers.

La campagne bat son plein; les milieux du commerce et les organisations d'automobilistes, soutenus par les radicaux et l'UDC, sont à la tête de l'opposition. ■

### LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## Incohérence fédérale

(jd) La Suisse dispose d'une législation sur la protection de l'environnement relativement sévère comparée aux pays voisins. Le Conseil fédéral a examiné toute une série de mesures propres à rétablir la qualité de l'air telle qu'elle était à la fin des années 50; car on le sait, l'application même consciencieuse de la loi ne permettra pas de respecter les valeurs-limites prescrites. En élaborant une stratégie de lutte contre la pollution de l'air qui conjugue de nombreux moyens, le gouvernement a montré qu'il prenait au sérieux le mandat constitutionnel de protection de l'homme et de son environnement.

La mise en œuvre de cette politique incombe en grande partie aux cantons. Ces derniers sont notamment contraints de préparer un plan de mesures d'ici 1989, lorsque la pollution de l'air dépasse les normes admises. S'ils disposent d'une assez large autonomie d'action, ils sont néanmoins dépendants de Berne pour certains domaines, notamment pour ce qui est des règles de circulation et

des prescriptions techniques relatives aux véhicules à moteur.

Si donc la Confédération a besoin de la collaboration des cantons pour parvenir aux objectifs qu'elle s'est fixés, elle se doit en retour de créer toutes les conditions nécessaires d'un succès. D'où l'étonnement face à deux récentes décisions de l'autorité fédérale: choix du système européen de contrôle des émissions des véhicules lourds diesel, moins performant que le système américain; refus d'abaisser à 80 km/h pour un essai d'une année la vitesse autorisée sur l'auto-route de contournement de Winterthur, une demande conjointe de la ville et du canton.

Un étonnement d'autant plus grand que les deux décisions négatives ont été préparées par le département d'Elisabeth Kopp qui, à l'époque où elle était parlementaire, se piquait de conscience écologique.

Au moment de la concrétisation, le Conseil fédéral a-t-il peur de ses audaces programmatiques? ■

(pi) En train au Salon de l'auto, tel était le slogan à l'époque puisque la nouvelle gare de Cointrin est à quelques pas de Palexpo. Etant plus amateur de papier que de tôles, j'ai attendu le Salon du livre pour suivre ce judicieux conseil. Beaucoup de visiteurs, pour l'un ou l'autre de ces rassemblements, ont d'ailleurs joué le jeu. Si le trajet jusqu'à Cointrin est agréable, on ne peut en dire autant des derniers 500 mètres qui séparent les quais de l'exposition.

DE COINTR(A)IN  
A PALEXPO

Un  
kilomètre  
à pied,  
ça use...

La première partie du trajet, au milieu des boutiques, vous fait partager le désarroi des touristes débarquant à Alger après que le gouvernement eut supprimé les indications de rues en caractères romains, ne laissant que les noms en graphie arabe. Et sur la seconde partie, longeant l'auto-route, vous vous retrouverez nu comme peut l'être un as de la planche à roulette découvrant la plus belle des pistes, mais qui aurait oublié son engin. Condamné à marcher. Il y a bien des bancs, pour le repos des pieds fatigués, mais orientés vers l'auto-route. De quoi décourager les plus fourbus, sans compter la hâte que vous avez de découvrir bagnoles ou bouquins.

La marche, j'aime ça. Mais, il y a la manière. Même coincé entre piste d'atterrissage et auto-route, le parcours peut être supportable, voire attrayant, au prix d'un aménagement réalisé avec un peu plus d'imagination. ■